

PLUS VITE  
QUE  
LE CANCER !



# Règlement

L'association Ligue nationale contre le cancer organise la course « **Plus vite que le cancer !** ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds qui seront par la suite utilisés dans le cadre de ses missions premières : prévention, aide aux personnes malades, financement de la recherche contre le cancer.

Le contexte de la crise sanitaire amène la Ligue à s'adapter et à proposer cette course sous un format dit « virtuel ». En effet, les participants pourront effectuer la distance qu'ils auront choisi de chez eux.

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

## ARTICLE 1 : MODALITES

- Date : du 24 octobre 2020 à 8h au 25 octobre 2020 à 20h.
- Distances : 2km / 6km / 12km / 20km.
- Lieu : territoire nationale (métropole et Outre-mer).
- Objectif : action solidaire à effectuer en courant ou en marchant.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site : [www.plusvitequelecancer.net](http://www.plusvitequelecancer.net)

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **mercredi 23 septembre** et cela jusqu'au **dimanche 25 octobre 2020** à 18h. L'inscription peut être **individuelle** ou **collective** (association, entreprise, groupe).

Le tarif de l'engagement est de **5€** (auquel **0,99 centimes** sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais de gestion de notre plateforme d'inscription).

### **i** Informations complémentaires :

- L'**intégralité** des engagements (5€ / coureur + les dons potentiels versés) seront reversés à la Ligue nationale contre le cancer qui les redistribuera par la suite à ses Comités départementaux selon les règles internes de réattribution des dons (en fonction du code postal du participant / donateur).
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Un document est mis à la disposition des personnes concernées lors de l'inscription. Cette autorisation devra être remplie et remise durant cette étape.

- A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien qui leur sert à enregistrer le temps réalisé.

**! Attention :**

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site Internet de l'opération.

### ARTICLE 3 : RECUS FISCAUX

Les informations recueillies seront communiquées à la Ligue nationale contre le cancer à des fins d'émissions de reçus fiscaux et pour faire appel à votre générosité. Seuls les dons donnent droit à un reçu fiscal excluant ainsi les frais d'inscription de 5€ (+0,99€ de frais de gestion). Ces reçus sont uniquement pour les personnes qui résident sur le territoire français.

Les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard, leur photo personnalisée et leur diplôme attestant de leur mobilisation et de leur performance.

### ARTICLE 4 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants engagent leur responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cette événement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association Ligue nationale contre le cancer, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de la manifestation « **Plus vite que le cancer !** ».

### ARTICLE 5 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler la manifestation sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation et sans demande de remboursement faite par le participant, les frais d'inscription (5€) et les dons seront reversés à la Ligue nationale contre le cancer.

### ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

#### UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de la manifestation « **Plus vite que le cancer !** » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue

prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse [contact@plusvitequelecancer.net](mailto:contact@plusvitequelecancer.net), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – 14 rue Corvisart – 75013 Paris. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Les données personnelles recueillies seront conservées à des fins de gestion de votre don ainsi que pour faire appel à votre générosité durant l'année civile en cours plus 6 ans (prescription du reçu fiscal).

#### ARTICLE 7 : PROGRAMME

Le participant a le choix parmi 4 distances qu'il peut effectuer en courant ou en marchant : 2km, 6km, 12km, 20km.

Une fois inscrit, le participant devra le jour J enregistrer sa performance sportive (temps de la distance parcourue) par le biais d'un outil numérique. Typiquement, cela peut être une application mobile (exemples : Strava, Runstatic, Endomondo, Runkeeper, Nike+ Running...)

La performance devra ensuite être saisie sur le site Internet « **Plus vite que le cancer !** » dans la section « Je saisis ma performance ».

#### ARTICLE 8 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

